
Commentaire sur la Nouvelle Loi Française Relative à la Lutte contre la Piraterie et à l'Exercice des Pouvoirs de Police de l'État en Mer

François LeSieur*

Le présent commentaire offre un aperçu critique des dispositions clés de la nouvelle loi française relative à la lutte contre la piraterie. À la lumière des problèmes que pose la piraterie maritime au commerce international et notant le manque d'uniformité au niveau de la législation nationale sur le sujet, l'objectif sous-tendant le commentaire est de déterminer dans quelle mesure la nouvelle loi française sur la piraterie constitue un modèle législatif domestique désirable. Pour se faire, le commentaire adopte une analyse à deux temps: (1) le degré d'adaptation par le droit français de l'ensemble des dispositions clés formant le régime juridique internationale et; (2) le degré de conformité du régime juridique interne français relativement aux droits et libertés de la personne, notamment en ce qui a trait aux garanties procédurales qui s'impose dans un contexte de détention en mer. À la lumière de ces critères, le commentaire permet de desceller certaines lacunes dans la nouvelle loi française qui pourrait poser obstacle au succès de future poursuite pénale en matière de piraterie.

Mots clés

Piraterie Maritime, Nouvelle Loi Anti-Piraterie, CNUDM, CCRAI, Jurisdiction Universelle, Régime de Détention sui Generis

* Collègue de l'Institut de Droit International YIJUN. LL.L./J.D./LL.M. (Ottawa). Il peut être contacté à: f_lesieur@hotmail.com

1. Introduction

C'est à l'analyse critique de certaines dispositions importantes de la nouvelle loi française relative à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'État en mer (nouvelle loi française), promulguée le 5 janvier, 2011 qu'est consacré le présent commentaire.

Plus précisément, l'objectif de ce commentaire est d'analyser le degré d'adaptation intégrale par le droit interne français de l'ensemble des dispositions clés contenu à l'intérieur du régime juridique internationale et le degré de conformité du régime juridique interne français relativement aux normes qui s'imposent en matière des droits et libertés de la personne notamment, en ce qui concernent les garanties procédurales lors de la détention d'individus soupçonnés de se livrer à des actes de piraterie.

La première partie de ce commentaire s'attache à l'étude de l'adaptation de la loi française relative à la lutte contre la piraterie au régime juridique international. À cette fin, l'auteur a analysé les dispositions contenu dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ("CNUDM") et la nouvelle loi française ainsi que la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime ("CCRAI"). Selon l'auteur, se posent certaines disparités entre les dispositions clés qui forme le régime juridique international et celles prévues par la nouvelle loi française en matière de piraterie.

La seconde partie de ce commentaire s'attache à la question de la conformité de la nouvelle loi française aux droits et libertés de la personne. L'auteur constate à cet égard que la nouvelle loi française relative à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'État en mer offre un régime juridique interne efficace possédant toutes les caractéristiques et mesures législative de base essentielles à une lutte efficace contre la piraterie maritime. Malgré cette efficacité, la nouvelle loi française en matière de piraterie pourrait toutefois soulever certains moyens de nullité devant les tribunaux judiciaires.

2. Adaptation de la Loi Française Relative à la Lutte contre la Piraterie au Régime Juridique International

A. Adaptation de la Législation Française du Régime de Base de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer